

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 48^e année – N° 8 – Jeudi 26 février 2026

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Délai pour la remise des publications: le lundi à 12h00. Ce délai est modifié en cas de jour férié le lundi. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39. Compte de chèques

postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** joumalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordonnance portant exécution de la loi visant à encourager les activités physiques et le sport

Modification du 10 février 2026

Gouvernement de la République et Canton du Jura

arrête:

I.

L'ordonnance du 18 décembre 2012 portant exécution de la loi visant à encourager les activités physiques et le sport¹⁾ est modifiée comme il suit:

Article 17, alinéa 1 (nouvelle teneur)

Art. 17 ¹ L'ampleur du soutien financier dépend:

- du nombre de membres âgés de 20 ans et moins;
- du nombre de membres âgés de 21 ans et plus;
- du nombre de moniteurs ou entraîneurs actifs reconnus;
- de l'acquisition de matériel de sport admis.

Article 24, alinéa 2 (nouvelle teneur)

² Le montant accordé est défini sur la base du nombre de participants et des critères indiqués à l'article 5, alinéa 4, lettres a, d, f, g et h.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} avril 2026.

Delémont, le 10 février 2026

Au nom du Gouvernement
La présidente: Rosalie Beuret Siess
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 415.11

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 10 février 2026

Par arrêté, le Gouvernement a nommé:

- Membres titulaires de la Chambre des avocats pour la période 2026-2030:
 - M^e Clémence Girard-Beuchat, avocate, Porrentruy
 - M^e Basile Schwab, avocat, La Chaux-de-Fonds
 - M^e Vincent Willemin, avocat, Delémont
- Membres suppléants de la Chambre des avocats pour la période 2026-2030:
 - M^e Audrey Châtelain, avocate, Moutier
 - M^e Elodie Schaller, avocate, Porrentruy
 - M^e Olivier Vallat, avocat, Porrentruy

La période de fonction expire le 31 décembre 2030.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 10 février 2026

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du Conseil d'administration de l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention (ECA JURA) pour la période 2026-2030:

- M^{me} Rosalie Beuret Siess, ministre des finances
- M. Cédric Dubied, membre
- M^{me} Anne Roy, membre
- M. Claude Schlüchter, membre
- M^{me} Carole Zuber, membre

La présidence du Conseil d'administration est confiée à M^{me} Rosalie Beuret Siess.

Le secrétariat du Conseil d'administration est assuré par la direction de l'ECA Jura.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 10 février 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission des crédits agricoles pour la période 2026-2030:

- M. Stéphane Theurillat, ministre de l'économie et de la santé
- M^{me} Catherine Chételat
- M. Etienne Œuvray
- M. Lionel Richard
- M^{me} Sonja Sauser

La présidence de la commission est confiée à M. le Ministre Stéphane Theurillat.

La vice-présidence de la commission est confiée à M^{me} Catherine Chételat.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service de l'économie rurale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Dépôt public de la demande, avec plans et règlement, jusqu'au 26 mars 2026 inclusivement, aux Secrétariats communaux de la commune de Courtételle et de la commune de Haute-Sorne, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date.

Delémont, le 26 février 2026.

Le ministre de l'environnement et de la culture:
Jean-Paul Lachat.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 10 février 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentant de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation du Musée suisse de la distillation:

- M. Claude Girardin, Porrentruy

La nomination du représentant prend effet à compter du 14 janvier 2026 pour une durée de trois ans.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Département de l'environnement et de la culture

**Etablissement des zones de protection de la
source du Noirbois, Commune de Courtételle**

Requérante: Commune de Courtételle

Projet: Etablissement du plan des zones de protection de la source du Noirbois, communes de Courtételle et Haute-Sorne

Les zones comprennent:

- la zone de captage S1
- la zone de protection rapprochée S2
- la zone de protection éloignée S3
- l'aire d'alimentation Zu

Les limites des zones figurent sur un plan détaillé. Les mesures de protection proposées sont énumérées dans le règlement des zones de protection établi à la suite des études hydrogéologiques. Ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal des communes de Courtételle et de Haute-Sorne.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités communales et bourgeoises

Basse-Allaine

**Assemblée communale extraordinaire
jeudi 19 mars 2026, à 20 h 00, à la salle polyvalente
de Courtemaîche**

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2025.
2. Discuter et voter le règlement sur la gestion des déchets ainsi que le règlement tarifaire y relatif de la commune mixte de Basse-Allaine.
3. Projet de lotissement « Basse-Fin » à Courtemaîche:
 - a) Discuter et voter l'achat de 4445 m² à déduire de la parcelle N° 263 de M. Maurice Faivre du ban de Courtemaîche au prix de 155575 francs et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes y relatif;
 - b) Discuter et voter la vente de la parcelle N° 2606 de 7101 m² du ban de Courtemaîche au prix licite de 18440 francs à M. Maurice Faivre ainsi que la parcelle N° 212 de 4391 m² du ban de Courtemaîche au prix licite de 5689 francs à M. Frédéric Choulat et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatif;
 - c) Discuter et voter un crédit d'investissement de 495866 francs destiné à la viabilisation de la parcelle N° 263 du ban de Courtemaîche sous déduction des participations éventuelles de produits de tiers pour la viabilisation et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et leur consolidation;
 - d) Discuter et voter le prix de vente minimum au m² pour les nouvelles parcelles disponibles et donner compétence au Conseil communal pour vendre les dites parcelles et signer les actes y relatifs.
4. Discuter et voter une dépense de 30000 francs destinée à l'analyse et à la réorganisation du service technique, de la voirie et de la sécurité de la commune de Basse-Allaine.
5. Présentation des mesures prises en 2025-2026 en lien avec la sécurité des bâtiments communaux.
6. Information sur le dossier modération du trafic dans deux de nos villages (Montignez et Buix).
7. Divers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 est déposé publiquement au Secrétariat communal à Courtemaîche et sur le site internet communal www.basse-allaine.ch à l'intention des citoyennes et citoyens qui désirent le consulter.

Les règlements mentionnés sous point N° 2 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district** et auprès du **Guichet unique à Moutier**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

Les demandes de compléments ou de rectifications peuvent être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée (jour ouvrable) ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Courtemaîche, le 13 février 2026.

Conseil communal.

Boncourt

Entrée en vigueur du règlement communal sur les honoraires et indemnités des autorités communales

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Boncourt le 11 décembre 2025, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 12 février 2026.

Réuni en séance du 19 février 2026, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Boncourt, le 20 février 2026.

Conseil communal.

Courrendlin

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 17 février 2026, les plans et documents suivants:

- Plan spécial d'équipement « Raccordement Services industriels »
- Décision d'approbation N° 6711.5.654

L'ensemble des documents peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courrendlin, le 19 février 2026.

Conseil communal.

Courtételle et Haute-Sorne / Courfaivre

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 13 février 2026, le plan suivant:

- Plan spécial d'équipement « Le Chételay »

Il peut être consulté aux Secrétariats communaux.

Bassecourt, le 18 février 2026.

Conseils communaux.

Moutier

Entrée en vigueur du règlement sur les émoluments pour le traitement des permis de construire

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil de Ville de Moutier le 1^{er} décembre 2025, a été approuvé par le Gouvernement le 27 janvier 2026.

Réuni en séance du 17 février 2026, le Conseil municipal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés à la Chancellerie municipale.

Moutier, le 17 février 2026.

Conseil municipal.

Muriaux

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 17 février 2026, les plans suivants relatif à la révision l'aménagement local:

- Plans de zones
- Plans des dangers naturels
- Règlement communal sur les constructions

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Muriaux, le 26 février 2026.

Conseil communal.

Avis de construction

Courgenay

Requérant: Jubin Florent, La Fonderie 7, 2950 Courgenay. Auteur du projet: MGS construction Sàrl, Rue du Bout-Dessus 59a, 2856 Boécourt,

Description du projet: 1) Construction d'un immeuble de deux appartements. 2) Construction d'un couvert à voitures. 3) Installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur. 4) Pose de panneaux solaires en toiture. 5) Aménagement d'un accès en enrobé filtrant et pavés.

Cadastre: Courgenay. Parcelle N° 4655, sise au Chemin du Pichoux, 2950 Courtemaury. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAb.

Dérogations requises: Dérogation LFor; article CA 16 du RCC; article 225 du nouveau RCC.

Dimensions: 1) Longueur 16m20, largeur 9m50, hauteur 6m10, hauteur totale 6m90. 2) Longueur 16m00, largeur 5m00, hauteur 3m79, hauteur totale 3m79. 5) Surface 149,61 m².

Genre de construction: 1) Façades: crépi blanc cassé; toiture: tuiles anthracite. 2) Façades: bardage bois brun; toiture: tôles anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 mars 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 26 février 2026.

Porrentruy

Requérant: Gigon Hubert, Chemin de la Combe 2, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Bulani - Architecture, Route de Châtillon 17, 2830 Courrendlin.

Description du projet: Construction d'une maison familiale avec PAC air/eau, Chemin de la Combe 2.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 1419, sise à la Route de Cœuve, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 13m00, largeur 8m70, hauteur 7m00, hauteur totale 7m80.

Genre de construction: Façades: crépi blanc cassé; toiture: toit plat avec panneaux solaires.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 mars 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 23 février 2026.

Saignelégier

Requérant: Sunrise GmbH, Thurgauerstrasse 101B, 8152 Glattpark (Opfikon). Auteur du projet: Axians Suisse SA, En Budron H10, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Description du projet: Pose d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Sunrise GmbH (JU026-2) avec nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 932, sise au Chemin des Buissons, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AA.

Dimensions: Hauteur totale 25m00.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 mars 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 17 février 2026.

Mises au concours

JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite d'un collaborateur, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires met au concours le poste de

Vétérinaire officiel (H/F) à 40%

Mission: Vous assurez les tâches liées au contrôle des viandes dans les abattoirs des quatre districts, principalement celui de Moutier. A ce titre, vous effectuez les contrôles ante mortem de l'animal, surveillez la santé animale, veillez au respect de la protection de l'animal et des règles d'hygiène durant l'abattage, procédez au contrôle des viandes, réalisez les différents prélèvements en abattoir et inspectez les installations.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un diplôme reconnu en médecine vétérinaire et avez suivi la formation qualifiante de vétérinaire officiel (une personne ne disposant

pas encore de cette formation doit s'engager à la suivre dès son engagement). Vous justifiez d'une expérience professionnelle de 2 à 4 ans dans le service vétérinaire public, idéalement dans le contrôle des viandes, ou cursus équivalent. Vous faites preuve d'une motivation et d'une conscience professionnelle élevées, disposez de bonnes capacités de communication, d'un sens aigu de l'organisation et du développement de projets, et portez un intérêt marqué aux questions administratives et juridiques. Vous avez une grande capacité de travail, une résistance élevée au stress et faites preuve de souplesse dans vos horaires. Le permis de conduire ainsi que la possession d'un véhicule privé sont vivement souhaités.

Fonction de référence et classe de traitement:
Vétérinaire officiel / Classe 21.

Entrée en fonction: 1^{er} avril 2026 ou à convenir.

Environnement de travail: Nous offrons une activité variée au sein d'une équipe dynamique composée de 19 personnes dans une ambiance de travail excellente.

Lieu de travail: Dans les quatre districts du canton du Jura, principalement celui de Moutier.

Contact: Renseignement peuvent être obtenus auprès de M. Lionel Bertholet, vétérinaire cantonal, téléphone 032 420 52 95.

Délai de postulation: 13 mars 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En lien avec l'accueil de Moutier, le Service des contributions, pour la Section des personnes morales, met au concours un poste d'

Expert fiscal (H/F) à 80%

Mission: Au sein d'une petite équipe, vous serez amené à exécuter les travaux aboutissant à la taxation des personnes morales, notamment en examinant les déclarations d'impôts et les pièces justificatives. Vous procéderez à des investigations complexes par recoupement et effectuerez des expertises fiscales et comptables. Vous prendrez position et analyserez des opérations simples de restructuration. Vous pourrez également participer aux développements informatiques de la Section.

Profil: Vous êtes titulaire d'un titre HE ou universitaire niveau bachelor en économie, d'un brevet fédéral en finance et controlling, d'un brevet fédéral de comptable ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Vous êtes titulaire des CSI I et IIa (les cours peuvent être suivis en emploi). Vous justifiez d'une expérience pratique de 2 à 4 ans en fiscalité et en comptabilité. Vous faites preuve de résistance aux sollicitations extérieures et à la charge de travail. Vous avez un excellent sens de l'organisation et des priorités, et êtes capable de prendre des décisions de manière autonome. Vous êtes reconnu pour votre entregent, votre diplomatie et votre force de conviction. Vous avez de bonnes connaissances des outils de la suite Office. Des connaissances en allemand sont souhaitées.

Fonction de référence et classe de traitement:
Expert fiscal I / classe 15 (-1 à -2 classes jusqu'à la réussite des cours CSI).

Entrée en fonction: 1^{er} mai 2026 ou à convenir.

Lieu de travail: Les Breuleux puis Moutier

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Stucky, chef du Service des contributions, téléphone 032 420 55 32.

Délai de postulation: 25 mars 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois



Pour la prochaine rentrée scolaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la Division artisanale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignante / enseignant de branches professionnelles pour les apprenties dessinatrices-constructrices et apprentis dessinateurs-constructeurs sur métal

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales, spécialisées et professionnelles aux apprentis dessinateurs-constructeurs sur métal (niveau d'enseignement CFC), ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener les apprentis à prendre leurs responsabilités pour leur développement personnel et leur intégration dans la société. Préparer les apprentis à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 2 périodes hebdomadaires (environ 7%).

Profil: CFC dans la profession, complété par une formation supérieure dans le domaine concerné. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle avérée de 2 à 4 ans dans le domaine. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17.

Entrée en fonction:
1^{er} août 2026 (début des cours: 17 août 2026).

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division artisanale, M. Tristan Muller (tél. 032 420 75 00).

Délai de postulation: 18 mars 2026

Les candidatures doivent être envoyées exclusivement par courriel à l'adresse sfp.postulation@jura.ch, en mentionnant la référence du poste en objet: « DIVART-A2601 ». Le dossier de candidature doit être envoyé **en un seul fichier PDF**, intitulé avec la référence du poste ainsi que votre nom et prénom, comme suit: « DIVART-A2601_Nom_Prénom ».

Le fichier doit impérativement contenir les documents suivants: lettre de motivation; curriculum vitæ; copies de vos diplômes; copies des certificats ou attestations de travail; extrait du casier judiciaire; extrait du registre des poursuites.

Les candidatures incomplètes ou ne répondant pas aux directives citées ci-dessus seront retournées pour mise en conformité.

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures



Pour la prochaine rentrée scolaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la Division santé-social-arts du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignante/enseignant en Arts & Design

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine des arts visuels aux étudiants de la maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener les étudiants à prendre leurs responsabilités pour leur développement personnel et leur intégration dans la société. Préparer les étudiants à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité:

2 à 3 périodes hebdomadaires (environ 10%).

Profil: Master dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Connaissances de nombreux moyens d'enseignement en lien avec les arts et le design. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2026

(début des cours: 17 août 2026).

Lieu de travail: Bienne.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (tél. 032 420 79 10).

Délai de postulation: 18 mars 2026.

Les candidatures doivent être envoyées exclusivement par courriel à l'adresse sfp.postulation@jura.ch, en mentionnant la référence du poste en objet: « DIVSSA-S2601 ». Le dossier de candidature doit être envoyé **en un seul fichier PDF**, intitulé avec la référence du poste ainsi que votre nom et prénom, comme suit: « DIVSSA-S2601_Nom_Prénom ».

Le fichier doit impérativement contenir les documents suivants: lettre de motivation; curriculum vitæ; copies de vos diplômes; copies des certificats ou attestations de travail; extrait du casier judiciaire; extrait du registre des poursuites.

Les candidatures incomplètes ou ne répondant pas aux directives citées ci-dessus seront retournées pour mise en conformité.



Pour la prochaine rentrée scolaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la Division santé-social-arts du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignante/enseignant de branches professionnelles ASE

Contrat de durée déterminée d'une année, pouvant déboucher sur un CDI.

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales, spécialisées et professionnelles dans le domaine concerné aux apprentis de l'Ecole des métiers, de la santé et du social (niveau d'enseignement CFC), ainsi que le développement des compétences sociales de ces

derniers. Amener les apprentis à prendre leurs responsabilités pour leur développement personnel et leur intégration dans la société. Préparer les apprentis à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: Entre 60% et 80%.

Profil: Bachelor dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Intérêts pédagogiques pour les approches interdisciplinaires et par projet. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum dans le domaine. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17.

Entrée en fonction:

1^{er} août 2026 (début des cours: 17 août 2026).

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (tél. 032 420 79 10).

Délai de postulation: 18 mars 2026.

Les candidatures doivent être envoyées exclusivement par courriel à l'adresse sfp.postulation@jura.ch, en mentionnant la référence du poste en objet: « DIVSSA-S2602 ». Le dossier de candidature doit être envoyé **en un seul fichier PDF**, intitulé avec la référence du poste ainsi que votre nom et prénom, comme suit: « DIVSSA-S2602_Nom_Prénom ».

Le fichier doit impérativement contenir les documents suivants: lettre de motivation; curriculum vitæ; copies de vos diplômes; copies des certificats ou attestations de travail; extrait du casier judiciaire; extrait du registre des poursuites.

Les candidatures incomplètes ou ne répondant pas aux directives citées ci-dessus seront retournées pour mise en conformité.



Pour la prochaine rentrée scolaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la Division santé-social-arts du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un ou plusieurs poste-s d'

Enseignante-s/enseignant-s de branches professionnelles ASSC et ASA

Contrat(s) de durée déterminée d'une année, pouvant déboucher sur un CDI.

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales, spécialisées et professionnelles dans le domaine concerné aux apprentis de l'Ecole des métiers, de la santé et du social (niveau d'enseignement CFC), ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener les apprentis à prendre leurs responsabilités pour leur développement personnel et leur intégration dans la société. Préparer les apprentis à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: Entre 90% et 130%, à répartir.

Profil: Bachelor dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Intérêts pédagogiques pour les approches interdisciplinaires et par projet. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum dans le domaine. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17.

Entrée en fonction:

1^{er} août 2026 (début des cours: 17 août 2026).

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (tél. 032 420 79 10).

Délai de postulation: 18 mars 2026.

Les candidatures doivent être envoyées exclusivement par courriel à l'adresse sfp.postulation@jura.ch, en mentionnant la référence du poste en objet: «DIVSSA-S2603». Le dossier de candidature doit être envoyé **en un seul fichier PDF**, intitulé avec la référence du poste ainsi que votre nom et prénom, comme suit: «DIVSSA-S2603_Nom_Prénom».

Le fichier doit impérativement contenir les documents suivants: lettre de motivation; curriculum vitae; copies de vos diplômes; copies des certificats ou attestations de travail; extrait du casier judiciaire; extrait du registre des poursuites.

Les candidatures incomplètes ou ne répondant pas aux directives citées ci-dessus seront retournées pour mise en conformité.



Pour la prochaine rentrée scolaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la Division technique du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignante / enseignant de pratique dans le domaine du laboratoire de chimie

Le poste sera probablement repourvu à l'interne.

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances pratiques aux apprentis du laboratoire de chimie (niveau d'enseignement CFC), selon les ordonnances de formation et les préparer aux examens finaux. Favoriser le développement des compétences sociales des apprentis. Amener ces derniers à prendre leurs responsabilités pour leur développement personnel et leur intégration dans la société. Préparer les apprentis à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux procédures de qualification ainsi qu'aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 60%.

Profil: Bachelor dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum dans le domaine. Bonnes connaissances de la chimie analytique et organique (synthèses), des méthodologies de laboratoire, des normes et directives de sécurité du domaine. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17.

Entrée en fonction:

1^{er} août 2026 (début des cours: 17 août 2026).

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division technique, M. Claude Maitre (tél. 032 420 35 50).

Délai de postulation: 18 mars 2026.

Les candidatures doivent être envoyées exclusivement par courriel à l'adresse sfp.postulation@jura.ch, en mentionnant la référence du poste en objet: «DIVTEC-T2601». Le dossier de candidature doit être envoyé **en un seul fichier**

PDF, intitulé avec la référence du poste ainsi que votre nom et prénom, comme suit: «DIVTEC-T2601_Nom_Prénom».

Le fichier doit impérativement contenir les documents suivants: lettre de motivation; curriculum vitae; copies de vos diplômes; copies des certificats ou attestations de travail; extrait du casier judiciaire; extrait du registre des poursuites.

Les candidatures incomplètes ou ne répondant pas aux directives citées ci-dessus seront retournées pour mise en conformité.



Pour la prochaine rentrée scolaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la Division technique du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignante / enseignant de pratique dans le domaine de l'automatisation

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances pratiques dans le domaine de l'automatisation (niveau d'enseignement CFC) aux apprentis de l'Ecole des métiers techniques, selon les ordonnances de formation et les préparer aux examens partiels et finaux. Favoriser le développement des compétences sociales des apprentis. Amener ces derniers à prendre leurs responsabilités pour leur développement personnel et leur intégration dans la société. Préparer les apprentis à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux procédures de qualification ainsi qu'aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: Environ 90% (+/- 10%).

Profil: Bachelor dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum dans le domaine. Bonnes connaissances de la mécanique conventionnelle, des schémas électriques, du câblage, des normes et directives des machines électriques, de la sécurité des machines et de l'électrotechnique. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17.

Entrée en fonction:

1^{er} août 2026 (début des cours: 17 août 2026).

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division technique, M. Claude Maitre (tél. 032 420 35 50).

Délai de postulation: 18 mars 2026.

Les candidatures doivent être envoyées exclusivement par courriel à l'adresse sfp.postulation@jura.ch, en mentionnant la référence du poste en objet: «DIVTEC-T2602». Le dossier de candidature doit être envoyé **en un seul fichier PDF**, intitulé avec la référence du poste ainsi que votre nom et prénom, comme suit: «DIVTEC-T2602_Nom_Prénom».

Le fichier doit impérativement contenir les documents suivants: lettre de motivation; curriculum vitae; copies de vos diplômes; copies des certificats ou attestations de travail; extrait du casier judiciaire; extrait du registre des poursuites.

Les candidatures incomplètes ou ne répondant pas aux directives citées ci-dessus seront retournées pour mise en conformité.



Pour la prochaine rentrée scolaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la Division technique du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours deux postes d'

Enseignantes / enseignants de pratique dans le domaine de l'horlogerie

Les postes seront probablement repourvus à l'interne.

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances pratiques dans le domaine de l'horlogerie (niveau d'enseignement CFC) aux apprentis de l'Ecole des métiers techniques, selon les ordonnances de formation et les préparer aux examens partiels et finaux. Favoriser le développement des compétences sociales des apprentis. Amener ces derniers à prendre leurs responsabilités pour leur développement personnel et leur intégration dans la société. Préparer les apprentis à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux procédures de qualification ainsi qu'aux projets et activités de la division.

Taux d'activité:

Un poste à environ 40% et un poste à environ 60%.

Profil: CFC dans la profession, complété par une formation supérieure dans le domaine concerné. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum dans le domaine. Bonnes connaissances pratiques de la micromécanique. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire I / Classe 16.

Entrée en fonction:

1^{er} août 2026 (début des cours: 17 août 2026).

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division technique, M. Claude Maitre (tél. 032 420 35 50).

Délai de postulation: 18 mars 2026.

Les candidatures doivent être envoyées exclusivement par courriel à l'adresse sfp.postulation@jura.ch, en mentionnant la référence du poste en objet: «DIVTEC-T2603». Le dossier de candidature doit être envoyé **en un seul fichier PDF**, intitulé avec la référence du poste ainsi que votre nom et prénom, comme suit: «DIVTEC-T2603_Nom_Prénom».

Le fichier doit impérativement contenir les documents suivants: lettre de motivation; curriculum vitæ; copies de vos diplômes; copies des certificats ou attestations de travail; extrait du casier judiciaire; extrait du registre des poursuites.

Les candidatures incomplètes ou ne répondant pas aux directives citées ci-dessus seront retournées pour mise en conformité.



Suite au départ de la personne titulaire, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste de:

Collaborateur-trice administratif-ve Secteur Protection de l'adulte

Taux d'activité: 60%.

Mission: Vous participez à la gestion comptable et administrative des dossiers de curatelles et des bouclements biennaux en collaboration avec les curateurs en charge des mandats. Vous collaborez à la gestion des démarches

administratives et financières des personnes concernées en particulier dans le domaine exigeant des assurances sociales et de l'assurance-maladie. Vous collaborez aux diverses tâches administratives du secteur.

Exigences: Vous êtes titulaire d'un diplôme d'employé-e de commerce ou d'une formation équivalente, avec expérience confirmée de deux à quatre ans dans le domaine comptable. Vous possédez de bonnes connaissances du système des assurances sociales et du fonctionnement des caisses-maladies. Vous maîtrisez les outils informatiques et avez le sens de l'organisation et des priorités. Vous possédez dynamisme, esprit d'initiative et rigueur dans les délais.

Entrée en fonction: 1^{er} juin 2026.

Traitement:

Collaborateur-trice administratif-ve IIIa, classe 9.

Secteur réparti sur 4 sites: Delémont, Porrentruy, Saignelégier et Moutier. Le lieu de travail principal pour ce poste est Delémont

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Julien Christe, responsable du secteur Protection de l'adulte au 032 420 72 72 ou par mail julien.christe@ssrju.ch.

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels et doivent être adressées par mail à postulations@ssrju.ch ou par courrier postal aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention «Postulation Collaborateur-trice administratif-ve secteur Protection de l'adulte», **jusqu'au 9 mars 2026.**

En cas d'invitation à un entretien, il vous sera demandé de fournir les extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils.

Marchés publics

Appel d'offres

Type de procédure: Ouverte

Objet: Acquisition de deux CT Scanners pour l'Hôpital du Jura

Adjudicateur

Service d'achat: Hôpital du Jura, Fbg des Capucins 30, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 79 553 57 22.

E-mail: stanislas.baudy@hug.ch

Service demandeur (adjudicateur):

Hôpital du Jura (Suisse).

Objet et étendue du marché

Acquisition de deux scanners pour l'Hôpital du Jura.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal:

33115200 - Tomographes axiaux transverses couplés avec un ordinateur

Accords internationaux: Oui

Délais

Remise de l'offre: 9.4.2026 - 11 h 01

Offre valable jusqu'au: 365 jours après le délai de remise

Divers**Avis de mise à ban**

La parcelle N° 285 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront faire l'objet d'une plainte pénale déposée auprès du Ministère public et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 13 février 2026.

La Juge civile: Jade Augsburgers.

Arrondissement des Dignes de Courroux-Courcelon

Assemblée générale de la corporation

Judi 12 mars 2026, à 20h00, au Bureau communal de Courroux

Ordre du jour:

1. Nomination d'un scrutateur.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Rapport du président (activité 2025).
4. Rapport du caissier (comptes 2025).
5. Rapport des vérificateurs des comptes.
6. Budget 2026.
7. Information sur l'avancement du projet Birse/B1 - canal de Bellevie.
8. Taxe digues pour l'année 2027.
9. Divers.

La commission.

Fondation Sébastien-Augustin Béchaux, Porrentruy

Sommation aux bénéficiaires de la fondation

La Fondation Sébastien-Augustin Béchaux, avec siège à Porrentruy, envisage une fusion avec la Fondation Billieux-Faber. Les statuts de la fondation seront révisés lors de cette fusion avec modification du but. Il est en particulier envisagé de supprimer les prestations en faveur des descendants du fondateur qui sont:

- Le droit à l'attribution de la moitié des bénéfices de la fondation aux descendants du fondateur infirmes ou malades;
- Le droit à la moitié des sièges au Conseil de fondation;
- Le droit à l'attribution des biens de la fondation si la poursuite du but de la fondation devait s'avérer durablement impossible.

La Fondation Sébastien-Augustin Béchaux somme les descendants de Sébastien-Augustin Béchaux (1759-1837) de transmettre leur éventuelle opposition à cette suppression des prestations en leur faveur dans le délai de trois mois dès la publication de la présente sommation, soit jusqu'au 26 mai 2026.

L'opposition sera accompagnée d'un document d'état civil ou de tout autre document officiel prouvant le lien de parenté avec le fondateur et sera adressée par lettre recommandée à l'adresse ci-dessous.

Si aucune opposition n'est formulée dans le délai imparti, la renonciation aux prestations en faveur des descendants de Sébastien-Augustin Béchaux sera intégrée au projet de statuts révisé, sous réserve de l'approbation par l'Autorité de Surveillance.

Fondation Sébastien-Augustin Béchaux
% M^e Charles Freléchoux, notaire
Rue Auguste-Cuenin 24 - 2900 Porrentruy

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch